



Convocation Syndicale : **CONGRES ACADEMIQUE**

Conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher(e) camarade,

Tu es prié.e d'assister au congrès départemental qui se déroulera

Lundi 7 et Mardi 8 JUIN 2021 de 9h à 17h.

au SNEP-FSU Créteil

Maison des syndicats. 11 rue des archives.

94000 CRETEIL

ORDRE DU JOUR :

Suite aux congrès départementaux du 77, du 93 et du 94 :

- **S'EXPRIMER** : la réalité du métier de professeur d'EPS
- **PROBLEMATISER** : les problématiques et spécificités de l'académie de Créteil
- **CONSTRUIRE ENSEMBLE LES ORIENTATIONS SYNDICALES** pour l'EPS
- **DECIDER ENSEMBLE** de l'activité militante académique

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement,

Le secrétaire académique

Hugo PONTAIS